

La distribution du litre de vin

La Fête Nationale du 14 juillet dut attendre le 6 juillet 1880 pour qu'on fête joyusement et très officiellement la prise de la Bastille qui avait eu lieu en 1789.

Le 14 juillet avait été fêté de 1796 à 1806. Puis Louis XVIII fixa la Fête Nationale au 25 août, jour de la saint Louis, Napoléon III, par décret du 16 février 1852, préférant le 15 août, jour de Marie.

La loi du 6 juillet 1880 instituera donc le 14 juillet « Fête Nationale », date qui n'a plus changé jusqu'à nos jours.

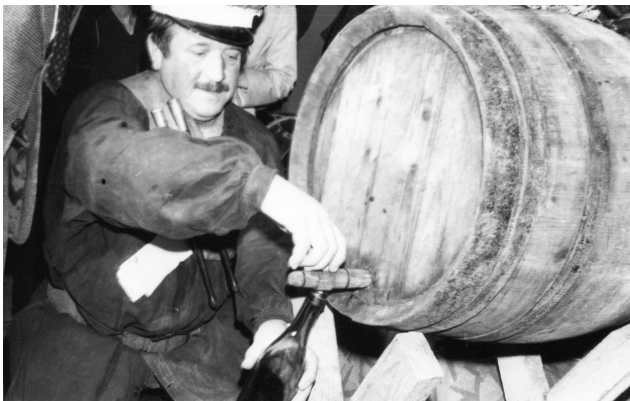
Ce retour au 14 juillet fut l'objet de dispositions particulières et les préfetures transmirent leurs directives aux communes.

Le conseil municipal de Mandres sur Vair, présidé par Nicolas Désiré Froment, « vota avec empressement une somme de 120 francs pour recevoir la destination ci-après :

- un litre de vin à chaque famille sans distinction,
(le village comptait alors 180 familles)***
- l'achat de viande pour la compagnie des sapeurs-pompiers,***
- l'achat de bougies pour illuminer les bâtiments communaux.***

La distribution du litre de vin est, aujourd'hui, la seule disposition municipale à être encore perpétuée.

En 1980, année du patrimoine, son centenaire fut fêté avec un faste particulier : mariage fictif en costumes de 1880, jeux divers (quilles, course aux sacs, mât de cocagne, expositions d'archives, repas gratuit pour les habitants...) avec la volonté délibérée de perpétuer cette tradition qui, pour appartenir à l'Histoire, s'inscrit aussi dans le patrimoine local



Lors du centenaire, le 14 juillet 1980, le vin fut tiré au tonneau par le garde champêtre



Le 14 juillet 2005, toujours autant de succès pour la 125^{ème} distribution